

De : Les membres du Comité relatif à l'honnêteté, à l'indépendance et au pluralisme de l'information et des programmes de Radio France

Objet. Réponse à la saisine concernant la promotion du livre « Femmes Puissantes » écrit par Léa Salamé et coédité par France Inter et les Arènes sur les antennes de Radio France

Par courrier électronique en date du 24 septembre 2020, Monsieur [REDACTED] a saisi le Comité relatif à l'honnêteté, à l'indépendance et au pluralisme de l'information et des programmes de Radio France d'une demande relative à la promotion du livre de Léa Salamé sur les antennes de Radio France. [REDACTED] s'interroge sur la compatibilité de cette promotion avec les fonctions – journaliste à France Inter – occupées par Madame Léa Salamé.

Le Comité s'est réuni pour procéder à l'examen de cette saisine le 19 novembre et le 14 décembre 2020.

Il a estimé que la saisine en question entrait dans sa compétence, telle que celle-ci est définie par les articles 3-1 et 30-8 de la loi n°86-1067 du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication, dans sa rédaction issue de l'article 11 de la loi n°2016-1524 du 14 novembre 2016, et s'est, en conséquence, déclaré compétent pour en connaître.

Le livre « Femmes Puissantes » a fait l'objet d'une promotion sur les sites internet de Radio France et sur les antennes du groupe durant deux semaines (plusieurs spots du 23 au 29 septembre et du 28 octobre au 2 novembre). Sur France Inter, la parution du livre a été mentionnée par Nicolas Demorand le 11 septembre lors de la Matinale de France Inter, en l'absence de Léa Salamé, ce dernier précisant que l'autrice était également journaliste de Radio France, intervenant à ses côtés à France Inter. Léa Salamé avait été reçue la veille (le 10 septembre) dans l'émission « La bande originale » présentée par Nagui au cours de laquelle ses fonctions au sein de Radio France ont été rappelées. Le livre a par ailleurs été offert dans le cadre du jeu des 1000 euros.

Le livre « Femmes Puissantes » est une coédition entre Radio France et les Arènes. Les éditions de Radio France publient 50 livres et 30 disques par an en moyenne, dont certains sont écrits/réalisés par des producteurs/journalistes qui sont sur les antennes de Radio France.

Le Comité estime qu'on ne saurait interdire aux rédactions d'une antenne d'interviewer un auteur ou une personnalité du monde de la culture qui se trouverait être par ailleurs un collaborateur de Radio France. Il considère néanmoins que, dans un tel cas, il convient d'une part, de veiller à ce que le temps d'antenne consacré à cet ouvrage n'excède pas ce qui est usuel lors d'invitations d'auteurs à l'occasion de la sortie de leur ouvrage et d'autre part, de ne pas créer de confusion entre sa prise de parole dans ce cadre et les fonctions qu'il exerce par ailleurs au sein du groupe. Le Comité relève à cet égard que la direction de France Inter précise que, dans cette situation, l'auteur ne peut présenter lui-même son livre qu'une seule fois par antenne et que sa qualité de collaborateur de Radio France doit être expressément mentionnée.

Dans le cas du livre de Léa Salamé, coédité par Radio France et les Arènes, le Comité estime que ces principes ont été respectés. Le temps d'antenne et la promotion du livre « Femmes Puissantes » de Léa Salamé n'ont pas excédé ce qui est usuel.

Toutefois, le Comité relève qu'il n'existe pas, en la matière, de règles formalisées, communes à l'ensemble des antennes de Radio France. Il recommande que de telles règles soient précisées.

Les membres du Comité relatif à l'honnêteté, à l'indépendance et au pluralisme de l'information et des programmes de Radio France